

La Déclaration de Genève sur l'éducation dans les situations d'urgence et les crises prolongées

Nous, parlementaires du monde entier, réaffirmons que chacun doit jouir du droit à l'éducation.

Nous notons avec une grande inquiétude :

- La pandémie de COVID-19 a entraîné la plus grande perturbation de l'éducation de l'histoire, touchant 1,6 milliard d'enfants et de jeunes, aggravant les inégalités existantes et exacerbant la crise mondiale de l'apprentissage.
- La crise mondiale de l'apprentissage est aggravée par les menaces croissantes que font peser sur l'éducation les conflits, le changement climatique, les crises alimentaire et nutritionnelle mondiales et les maladies.
- Le nombre d'enfants en âge de scolarité touchés par les crises et nécessitant un soutien éducatif est passé à 222 millions - ce qui est bien plus élevée que les 75 millions estimés lors de la dernière estimation disponible en 2016.
- Dans les contextes de crise, près de 120 millions d'enfants sont scolarisés mais n'atteignent pas les compétences minimales en matière de lecture, d'écriture et de calcul.
- Pour les enfants et les jeunes pris dans des crises - parmi les plus marginalisés au monde - leur droit à une éducation sûre et de qualité est en péril.
- Lorsqu'un enfant naît dans un contexte d'urgence, il est confronté à des risques cumulés qui menacent son développement et son bien-être à long terme. Or, l'attention et les ressources consacrées aux soins et à l'éducation de la petite enfance sont insuffisantes.
- La situation est particulièrement désastreuse pour les filles, les minorités vulnérables, les enfants vivant avec un handicap et les enfants et jeunes déplacés, qui sont tous confrontés à des obstacles supplémentaires dans la réalisation de leur droit à l'éducation.
- Ayant fui leur pays en quête de protection, seuls 68 % des enfants réfugiés ont accès à l'enseignement primaire, contre 90 % à l'échelle mondiale. Ce chiffre tombe à 37 % pour l'enseignement secondaire, contre 66 % à l'échelle mondiale, et à 6 % pour l'enseignement supérieur, contre 40 % à l'échelle mondiale, à la fin de 2021.
- Les attaques contre l'éducation menées pour des raisons politiques, militaires, idéologiques, sectaires, ethniques ou religieuses contre les étudiants, les éducateurs et les institutions éducatives n'ont jamais été aussi nombreuses.

Pendant ce temps :

- L'éducation dans les situations d'urgence et dans les États fragiles et touchés par des conflits reste chroniquement sous-financée, surtout dans un contexte d'augmentation rapide des besoins.
- Si nous voulons avoir une chance d'atteindre l'objectif de développement durable numéro 4, nous devons répondre aux besoins éducatifs des enfants et des jeunes déplacés, et de ceux qui vivent dans des contextes de crise.

Nous reconnaissons cela :

- L'exclusion des enfants et des jeunes déplacés et touchés par la crise de l'apprentissage est contrastée fortement avec la priorité qu'eux-mêmes et leurs communautés accordent à l'éducation.
- L'éducation en situation d'urgence est une intervention qui sauve des vies, et l'accès sûr et continu à une éducation de qualité et inclusive peut constituer une plateforme pour la protection de l'enfant, la santé, la santé mentale et le soutien psychosocial, l'inclusion du genre et du handicap, et une meilleure nutrition.

- Les systèmes éducatifs constituent souvent le service social national le plus solide d'un pays - avec le potentiel de répondre non seulement aux besoins éducatifs immédiats des enfants et des jeunes, mais aussi d'assurer leur protection et de soutenir leur santé et leur bien-être.
- L'éducation peut être un instrument efficace pour promouvoir l'égalité des sexes, la justice sociale et des sociétés plus pacifiques, harmonieuses et durables.

Nous nous engageons donc à utiliser les outils et l'influence dont nous disposons pour inciter les gouvernements - le nôtre et les autres - à relever ce défi, en utilisant notre rôle de décideurs politiques, de législateurs, de représentants et d'observateurs pour :

- Améliorer l'accès sûr, équitable et inclusif à l'éducation et les résultats d'apprentissage pour les enfants et les jeunes déplacés, les filles, les minorités vulnérables, les enfants vivant avec un handicap et ceux qui sont touchés par des crises.
- Protéger et augmenter le financement, en veillant à ce que le financement soit équitable et aligné sur les priorités nationales et les engagements internationaux, à travers les instruments humanitaires et de développement.
- Construire des systèmes éducatifs résistants aux crises, qui doivent garantir la protection du droit à l'éducation et des autres droits fondamentaux des enfants et des jeunes, et répondre aux besoins d'apprentissage de manière holistique, notamment en matière de santé, de bien-être, de nutrition, d'eau, d'assainissement et de protection contre la violence, l'exploitation et les abus sexuels.
- Étendre et intégrer les interventions à fort impact et fondées sur des preuves dans les politiques, les pratiques, la législation et les financements.

Nous nous engageons en outre à :

- Amplifier les voix, les besoins et les expériences des communautés déplacées et touchées par la crise, des apprenants et des enseignants dans nos parlements et autres forums.
- Aligner les priorités nationales et les engagements internationaux visant à protéger et à promouvoir le droit à l'éducation dans les situations d'urgence et les crises prolongées, notamment ceux énoncés dans [la résolution de l'Assemblée générale des Nations unies sur le droit à l'éducation dans les situations d'urgence](#), [la déclaration d'Incheon](#), [le partenariat de Busan pour une coopération efficace au développement](#), [la déclaration des chefs d'État sur le financement national de l'éducation](#), [le pacte mondial pour les réfugiés](#), [le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières](#), [le partenariat mondial pour mettre fin à la violence à l'encontre des enfants](#), et [l'Approche de la sécurité intégrée à l'école](#).

Ensemble, nous apprendrons, partagerons des idées et conviendrons d'actions communes et individuelles qui accélèrent le progrès de l'éducation. Nous collaborerons avec des collègues parlementaires du monde entier, dépassant les clivages géographiques et politiques pour créer une compréhension commune et une action collective.

Nous nous engageons à nous appuyer sur le travail de nos pairs, en notant en particulier [la résolution sur l'éducation en situation de crise adoptée par l'Assemblée parlementaire francophone](#) en 2021.

Conscients de l'ampleur de ce défi et de la gravité de son impact sur les individus, les communautés, les nations et le monde, nous nous engageons à agir avec urgence et détermination pour protéger le droit à l'éducation des enfants et des jeunes déplacés, et de ceux qui sont touchés par des crises.

Nous adoptons formellement cette déclaration le 16 février 2023 à Genève, en Suisse, lors de la Conférence de haut niveau sur le financement d'Education Cannot Wait.

La Déclaration de Genève a été initiée par le Réseau parlementaire international pour l'éducation en collaboration avec le Hub mondial de Genève pour l'éducation dans les situations d'urgence.



International
Parliamentary
Network for
Education



De plus amples informations sur la Déclaration de Genève sont disponibles à : www.ipned.org/geneva-declaration